

L'emploi tertiaire permanent en baisse sur un an

Au troisième trimestre 2025, la métropole dijonnaise comptait **99 420 salariés du secteur privé (hors intérim)**, dont près de 80 % dans le tertiaire. Bien que l'industrie soit bien implantée dans le département et la région, elle ne représente que 13 % des emplois privés à Dijon Métropole, contre 17 % en Côte-d'Or et 24 % en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis la crise sanitaire de 2020, les effectifs salariés hors intérim ont connu une progression notable dans la métropole, portée notamment par les services et l'industrie. Ainsi, entre le deuxième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2025, le nombre de salariés permanents privés a augmenté de 7 % au sein de Dijon métropole, contre seulement 3 % au niveau régional. Toutefois, sur une année glissante, la tendance s'inverse et les effectifs diminuent de 0,3 % au sein de la métropole et de 0,7 % en région. Tous les secteurs d'activité sont touchés par la baisse à l'exception de l'industrie.

Sur un an, le secteur des **services hors intérim**, moteur de la création d'emplois depuis la crise, voit sa tendance s'inverser nettement avec une perte de 120 postes sur une année glissante. Quelques secteurs affichent un dynamisme plus marqué comme l'action sociale et hébergement médico-social (+100 postes sur un an) ou encore les activités juridiques, de conseil ou d'ingénierie (+ 340 postes). L'hôtellerie-restauration reste un secteur porteur avec 380 postes créés sur un an.

Après une forte hausse des effectifs entre 2020 et 2021, le **commerce** peine à maintenir ses niveaux d'emploi depuis trois ans. Sur une année glissante, le secteur affiche un solde négatif de -180 postes, principalement en raison d'une baisse dans le commerce de gros (-140 postes). Les baisses restent limitées dans le commerce de réparation automobile (-10 postes) et le commerce de détail (-30 postes).

Au plus fort de la crise sanitaire, la **construction** (bâtiment et travaux publics) avait été préservée et continuait de créer des emplois. Cependant, depuis trois ans, les difficultés s'installent au niveau régional (-1,3 % sur un an). La métropole dijonnaise a su maintenir une certaine dynamique, mais depuis un an, la tendance s'inverse et le secteur perd des effectifs (- 100 postes) dans le bâtiment mais également dans les travaux publics.

Dans l'**industrie**, Dijon Métropole enregistre une progression annuelle de + 0,7 % (+ 90 postes) alors que la tendance régionale est orientée à la baisse (-0,5 % ; - 610 postes). Les résultats encourageants de la métropole s'expliquent notamment par des hausses dans l'industrie du meuble et diverses réparations et installations de machines et dans les industries alimentaires.

Chiffres clés du trimestre (3T2024 / 3T2025)

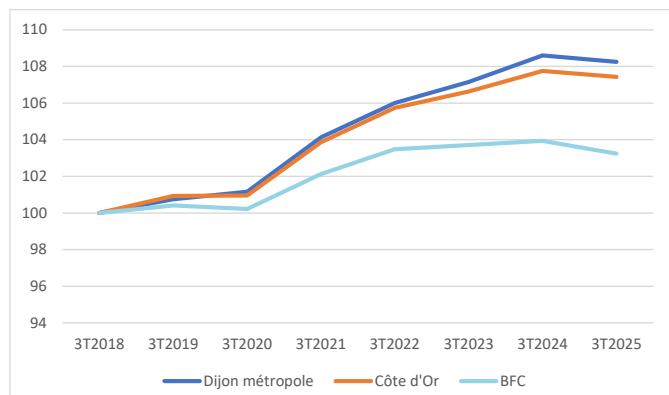
Effectifs salariés permanents : - 320 dont

Industrie	Construction	Commerce	Services HII*
+ 90	- 110	- 180	- 120

Source : Urssaf

* : hors intérim. compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

Évolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 3T2018)



Source : Urssaf

Les effectifs permanents salariés (hors intérim)

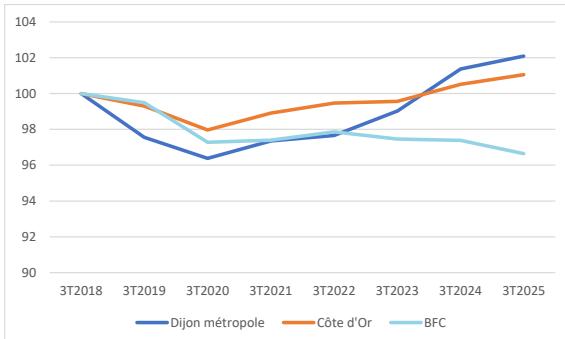
Secteur	Nb salariés 3T2025	Part dans le total	Evol 3T2024 / 3T2025	
			%	en valeur
Industrie	12 790	13%	0,7	90
Construction	8 090	8%	-1,3	-110
Commerce	15 250	15%	-1,2	-180
Services	63 280	64%	-0,2	-120
Total hors intérim - Dijon Métropole	99 420	100%	-0,3	-320
Côte-d'Or	154 340	-	-0,3	-470
Bourgogne-Franche-Comté	665 110	-	-0,7	-4 540

Source : Urssaf. Compte tenu des arrondis (à la dizaine), la somme des secteurs peut différer du total.

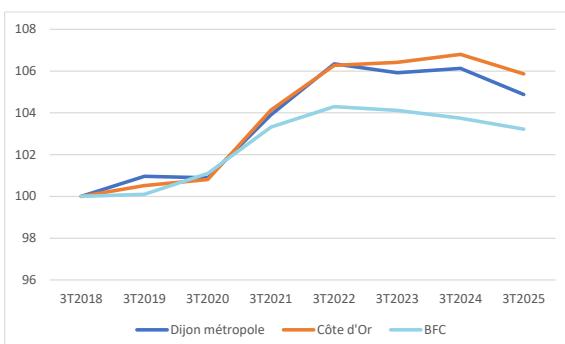
* Avertissement : Les séries d'effectifs salariés intègrent désormais les effectifs apprentis en cohérence avec les publications réalisées en collaboration avec l'Insee.

Evolution des effectifs salariés permanents (base 100 : 3T2018)

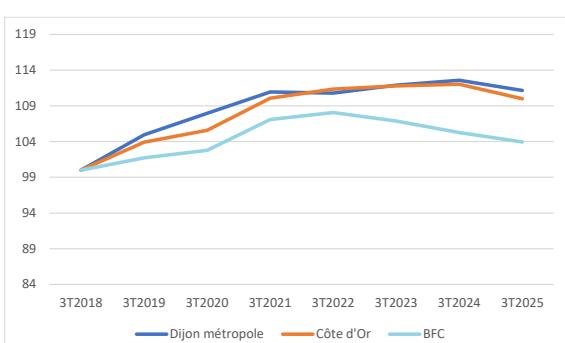
Industrie



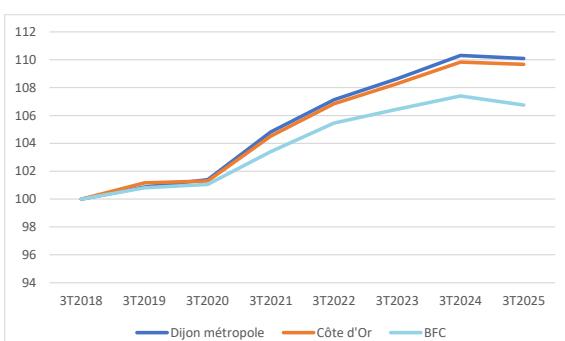
Commerce



Construction



Services (Hors Intérim)



Zoom sur l'intérim

La métropole dijonnaise compte environ 99 400 salariés permanents du secteur privé (en CDD et CDI), auxquels s'ajoutent 3 250 intérimaires, représentant environ 3,2 % de l'ensemble des effectifs. Ce recours à l'intérim varie selon les secteurs : il est limité dans le commerce (1,4 %) et les services (1,8 %), mais nettement plus élevé dans l'industrie (8,0 %) et la construction (8,4%), deux secteurs traditionnellement utilisateurs de main-d'œuvre intérimaire.

Sur une année, l'intérim diminue nettement avec une baisse de 370 postes. Tous les secteurs d'activité enregistrent une baisse des effectifs intérimaires sur une année glissante mais la majorité de la baisse est portée par le secteur des services (- 190 postes intérimaires).

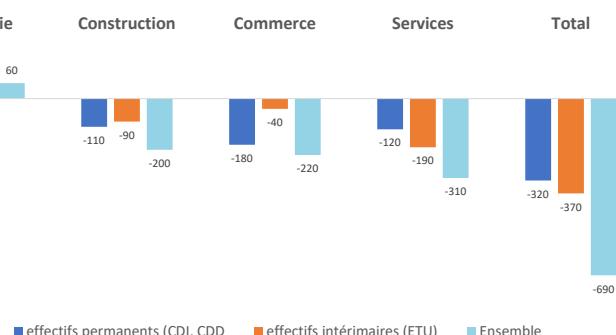
Au total, la combinaison de la baisse des effectifs permanents avec celle des intérimaires se traduit par une diminution notable de l'emploi privé de 0,7 % sur une année glissante dans le territoire de Dijon Métropole, soit - 690 postes.

Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires

Secteur	Nb salariés		Evol 3T2024 / 3T2025 en %	
	3T2025	eff. Permanents	Intérimaires	Ensemble
Industrie	13 910	0,7	-2,6	0,4
Construction	8 830	-1,3	-10,8	-2,2
Commerce	15 470	-1,2	-15,4	-1,4
Services	64 440	-0,2	-14,1	-0,5
Total - Dijon Métropole	102 670	-0,3	-10,2	-0,7
donc intérim	3 250			-10,2
donc effectifs permanents	99 420			-0,3

Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.

Evolution annuelle des effectifs salariés permanents et intérimaires en volume (3T2024 - 3T2025)



Source : permanents : Urssaf / Intérimaires : Dares, déclarations sociales nominatives (DSN) et fichiers de Pôle Emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim, traitement Sese DREETS Bourgogne-Franche-Comté.



Le Regard de l'agence d'attractivité de la Métropole de Dijon

Cette 18^{ème} édition de l'étude menée par l'URSSAF Bourgogne dédiée au territoire de la métropole dijonnaise fait apparaître **pour la première fois un solde négatif** depuis l'édition N°1 de janvier 2022. C'est dire si la création d'emploi est solidement installée sur notre territoire.

Le mouvement à la baisse déjà enclenché pour le secteur du **Commerce** se prolonge sans surprise.

Pour la **Construction**, face au grand coup de frein constaté pour les nouvelles mises en chantier, tant en immobilier résidentiel qu'en immobilier d'entreprise, une décrue était prévisible depuis un moment déjà. Elle est maintenant avérée, chiffres officiels à l'appui.

L'information majeure se caractérise par le repli constaté pour les **Services Hors Intérim**, alors qu'ils alimentaient jusqu'à présent le moteur principal de la création d'emploi.

Sur le registre des éléments positifs qu'il nous faut retenir :

- ◆ Dijon résiste mieux que sa Région sur une année glissante : - 0,3 % versus - 0,7 %
- ◆ Pour les Services : les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie affichent une belle progression de + 340 postes.
- ◆ L'industrie affiche quant à elle un solde net positif



Sources et méthodologie

Cet encadré est un extrait des éléments méthodologiques détaillés disponibles sur urssaf.org.

La publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La DSN est mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1er janvier 2018. (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). Depuis, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Urssaf sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montre une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Urssaf en assure a contrario l'homogénéité.

Les données présentées sont provisoires pour le dernier trimestre et comprennent des révisions sur l'historique, essentiellement sur le dernier trimestre.

L'effectif salarié, hors intérimaires (effectif permanent) est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne

lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf. Les apprentis sont inclus dans les effectifs salariés.

Les données sur les effectifs salariés permanents sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières) et les évolutions sont en glissement annuel (c'est-à-dire comparaison du trimestre observé par rapport au même trimestre de l'année précédente).

Les effectifs intérimaires sont transmis par la DREETS. Ils sont en valeur brute (non corrigées des variations saisonnières). Le nombre d'intérimaires en fin de mois comptabilise le nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure est établie sur 5 jours ouvrés consécutifs en fin de mois. Une personne en intérim est comptabilisée au prorata du nombre de jours passés en mission au cours de ces 5 jours ouvrés (1 pour les 5 jours complets, 0,2 pour un seul jour, etc.). Ce nombre d'intérimaires est ventilé par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur (ETU), c'est-à-dire à l'établissement pour qui l'intérimaire travaille. Dans ce cas, l'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région. Cette définition permet d'appréhender l'intérim comme un indicateur avancé de la situation économique des établissements de la région et des grands secteurs d'activité.

Urssaf Bourgogne – 8 bd Clemenceau 21037 Dijon Cedex - Directeur de la publication : L. Matz – Rédaction : JC. Andrey – La collection *Regard sUR* dédiée aux publications partenariales est consultable sur le site de l'Urssaf Bourgogne (rubrique Partenariat).

Pour toute demande : statistique.bourgogne@urssaf.fr

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.